



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

CONSEIL DE GESTION DU 18 FEVRIER 2019

Délibération PNMCCA_2019_04

Présentation du plan d'actions 2019 et de son budget associé

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

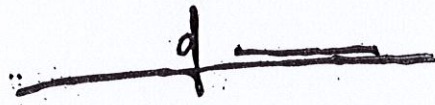
Article 1 :

Le conseil de gestion valide et approuve le plan d'actions 2019 ainsi que son budget, conformément au document ci-annexé.

Article 2 :

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin
di u Capicorsu è di l'Agriate,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical stroke intersecting it near the center, and a shorter horizontal stroke to the right.

M. Gilles SIMEONI.

Programme d'actions 2019 :

Axe stratégique 1 : Connaissance du Parc :

- Connaissance de la population du grand dauphin (*Tursiops truncatus*) et suivi des populations de cétacés et tortues marines
- Etude de la contamination des rejets industriels anciens du site de Canari
- Caractérisation du fonctionnement hydrodynamique
- Etat environnemental vis-à-vis de l'eutrophisation
- Caractérisation des biocénoses benthiques à l'aide d'une cartographie fine dans certaines baies fréquentées du PNMCCA
- Étude pour la gestion de la langouste rouge
- Diagnostic écologique des cantonnements de pêche
- La planète revisitée

Axe stratégique n°2 : Développement des suivis pour contrôler la dynamique des populations d'espèces et connaître l'état de santé des habitats :

- Suivi des populations du puffin de Scopoli et du balbuzard pêcheur
- Suivi des individus vivants de grandes nacres
- Suivis du corb et du mérrou
- Suivi de l'habitat « laisses de mer »
- Suivi de l'évolution des stratifications des masses d'eau. Réseau T-MedNet
- Suivi des masses d'eau du parc : aspects physicochimique et planctonique
- Suivi des risques sanitaires et environnementaux des éléments traces autour de l'ancienne mine de Canari
- Suivi des déchets sur les plages
- Observatoire de la fréquentation et des usages
- Valorisation des produits de la pêche

Axe stratégique n°3 : Actions de communication et de valorisation des missions du Parc :

- Aires marines éducatives
- Conception et édition de documents d'information
- Communication autour du sanctuaire Pelagos
- Valorisation du patrimoine historique du parc, de la toponymie marine et littorale
- Participation à l'exposition « Plongée au cœur des canyons »
- Organisation de manifestations grand public
- Mise en œuvre d'un sentier patrimonial
- Réalisation d'un court-métrage vidéo de présentation du parc
- Développement d'une application mobile dédiée à la réglementation maritime et littorale du parc

Budget 2019 :

Dotation globale :	490 000 € (dont 126 000 fonctionnement général)
Programme d'action :	334 000 €
Investissement :	30 000 €

Masse salariale : 600 000 € (dont 340 000 remboursés à l'OEC)

Clé de répartition hors investissement : 75% AFB / 25% OEC pour la dotation globale.